



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Aux membres du Conseil général

Lignières, le 2 décembre 2024

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 19 décembre 2024 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'acquisition d'un tracteur pour le service de la voirie en remplacement du véhicule Aebi

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le transporteur Aebi permettant à la Commune de Lignières d'assurer les principales tâches dévolues au service de la voirie a été acquis en 2009 pour un montant de CHF 198'000.-.

Sur le plan comptable, ce véhicule est complètement amorti depuis 2021.

Le transporteur Aebi a été fortement sollicité pour effectuer les travaux de déneigement et de salage. Aujourd'hui, son état est inquiétant. Ce véhicule a coûté CHF 43'000.- ces 5 dernières années en frais de réparation et d'entretien, tout en le ménageant autant que possible. Il est désormais attaqué par la rouille et des frais importants devraient être engagés pour le présenter à la prochaine inspection technique auprès du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). Cette dernière est imminente puisque la dernière inspection remonte à mars 2022 et l'intervalle des expertises est de deux ans.

Avec le véhicule actuel, la Commune de Lignières court le risque de devoir consentir prochainement à des réparations coûteuses, ou de devoir louer en urgence un véhicule de remplacement ou encore être dans l'impossibilité de réaliser les missions attendues.

Fort de ce constat, le Conseil communal et le service de la voirie ont mené une analyse dans le but de remplacer le véhicule actuel. Il est rapidement et clairement apparu qu'un tracteur avec quelques accessoires offrirait une plus grande polyvalence pour l'exécution des tâches incombant au service de la voirie, telles que l'entretien des routes et des chemins, le déneigement ou encore les petits travaux forestiers, et remplacerait avantageusement le transporteur Aebi.

Il est cependant nécessaire que ce tracteur dispose d'une puissance entre 130 et 145 CV minimum pour assurer notamment les travaux de déneigement et qu'il soit équipé des accessoires suivants :

- pelle à matériaux légers,
- fourche à palettes,
- benne 3 points,
- chaîne à neige,
- lame à neige,
- chargeur frontal.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 19 décembre 2024 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'acquisition d'un tracteur pour le service de la voirie en remplacement du véhicule Aebi

Le thème du salage a fait l'objet d'une analyse parallèle qui a conduit le Conseil communal, dans la cadre de sa compétence financière, à acquérir dernièrement une saleuse de nouvelle génération pour un montant de CHF 14'053.- TTC et d'installer celle-ci sur le véhicule Isuzu (pick-up) de la voirie. La Commune dispose ainsi d'une solution de salage pour l'hiver 2024-2025 qui n'est plus liée au transporteur Aebi. Cela permet également à l'employé qui assure le service de piquet de saler instantanément quand les conditions le nécessitent. Avec l'acquisition d'un tracteur, la Commune disposerait d'un véhicule dédié au déneigement et d'un autre dédié au salage.

Au niveau environnemental, des investigations ont été menées afin d'étudier la possibilité d'acquérir un tracteur électrique. Bien qu'il existe sur le marché de tels véhicules, il s'avère cependant que leur puissance est insuffisante. De plus, l'autonomie de leur batterie est la problématique principale, sachant qu'elle se situe entre 45 minutes et 4 heures en fonction du travail effectué. Il faut également compter au minimum 3 heures pour la recharge de la batterie. Ces conditions ne sont dès lors pas acceptables pour un véhicule devant assurer un service 24h/24h selon les conditions météorologiques.

Une offre a été sollicitée auprès d'un garage de la région afin de pouvoir vous soumettre la présente demande de crédit, si bien que le montant de celle-ci est tout à fait fiable. L'offre englobe le véhicule et ses accessoires.

Une reprise du transporteur Aebi et de ses accessoires est également prévue. Elle sera portée en déduction de l'investissement de CHF 190'000.- TTC qui sera consenti pour l'acquisition du nouveau véhicule. Cette reprise est estimée à CHF 20'000.- TTC.

Cet investissement sera amorti au taux de 6.5%, soit sur une durée de 15 ans, comme stipulé dans l'annexe 2 du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC).

Conformément à la loi sur les marchés publics, une procédure sur invitation devra être réalisée pour l'octroi de ce marché, étant donné que la valeur seuil de CHF 150'000.- sera dépassée. Cette procédure consistera à inviter au minimum 3 garages à déposer une offre sur la base d'un cahier des charges bien précis dans lequel les critères d'adjudication sont définis à l'avance.

A toutes fins utiles, nous nous permettons de vous rappeler qu'un montant de CHF 200'000.- a été inscrit au budget des investissements en 2024 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule en vue de remplacer le transporteur Aebi.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit et, par cette décision, permettre au service de la voirie de renouveler son équipement.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Josiane Chiffelle

La secrétaire


Ophélie Gauchat

Annexe : Projet d'arrêté